



Jacob Kaplan

Rites alimentaires chez les Orthodoxes

Conférence du : 22 Mars 2017

Intervenant(e): Mme Martinez

Texte : Père Gérard Reynaud



Le jeûne dans l'Eglise orthodoxe.

Avant d'en venir aux aliments qui sont consommés pendant les périodes de jeûne et ceux qui sont proscrits, il est bon de revenir sur les fondements bibliques du jeûne dans l'Ancien Testament et le Nouveau Testament. Sans chercher à être complet dans la cadre de ce court propos, il faut remarquer que la question du jeûne apparait dès le début du livre de la Genèse. En effet en Gn.2, 16-17 le jeune est présenté comme un **commandement divin** avec l'interdit de consommer le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal : « Le Seigneur Dieu donna cet ordre à l'homme : « Tu pourras manger de tous les arbres du jardin, mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour ou tu en mangeras, tu mourras ». Adam pouvait manger les fruits de tous les arbres du jardin d'Eden, sauf celui qui faisait l'objet d'un interdit divin. C'est donc librement et en écoutant la suggestion du serpent, qu'Adam décide de transgresser le commandement divin en **rompant le jeûne** du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal entraînant ainsi la nature humaine dans la déchéance et dans la mort. C'est cette nature déchue dont nous héritons par la naissance biologique.

Dans le Nouveau Testament en son début, le jeûne est aussi présent avec celui du Seigneur Jésus Christ au commencement de son ministère public. C'est en effet par un jeûne que le Seigneur se prépare à ce ministère public et à l'accomplissement du mystère pascal. C'est l'événement qui fait écho au premier. celui de la transgression d'Adam, car le Christ - Nouvel Adam - commence par jeûner. **Adam fut tenté et succomba** à la tentation ; le **Christ fut tenté et vainquit** cette tentation. Le Christ vient pour réparer le dommage infligé à la vie par

Adam, car le péché est toujours une mutilation de la vie que Dieu nous a donnée et c'est pourquoi, pour rendre l'homme à la vraie vie, Il commence par jeûner : « Quand il eut jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim » (Mt. 4, 2) La faim est cet état dans lequel nous mesurons combien nous dépendons d'autre chose, quand nous ressentons le besoin urgent et nécessaire de nourriture, nous percevons non pas seulement en pensée mais dans notre corps même cette vérité : nous n'avons aucune vie en nous-mêmes et par nous mêmes. La faim constitue donc une limite par laquelle nous sommes contraints de nous poser la question essentielle: de quoi notre vie dépend elle ? Et puisque que cette question n'est pas purement théorique, car dans la faim nous la sentons avec le corps tout entier - l'homme étant inséparablement esprit, âme et corps selon l'anthropologie biblique, c'est aussi le temps de la tentation. Satan vint trouver Adam au jardin d'Eden comme il vint trouver le Christ au désert et, en fin de compte il leur dit la même parole : « Mangez, car votre faim est bien la preuve que vous dépendez entièrement de la nourriture, que votre vie est dans la nourriture ». Adam **crut** cette parole et mangea, le Christ, lui, **rejeta** cette parole et dit : « L'homme ne vivra pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt. 4, 4).

La durée du jeûne du Christ, de quarante jours et quarante nuits rappelle celle du jeûne des saints prophètes Moïse et Elie (Ex. 34, 28 et 1 Rois. 19, 8) mais, et cela est essentiel, il annonce et prépare son œuvre rédemptrice par la Croix : en refusant les nourritures terrestres et les gestes de thaumaturge qui le feraient entrer dans les voies d'un triomphe messianique temporel, le Christ a manifesté sa volonté de ne se sustenter que de la volonté du Père. Remarquons également, car je me limite à ces exemples quant à la signification du jeûne dans l'Ecriture sainte (il y en a de nombreux autres) que le jeûne a des significations qui méritent d'être soulignées : le jeûne : a un caractère pénitentiel car il est mis en relation avec l'alliance envers laquelle le péché constitue une infidélité et qui est restaurée par le repentir (Joël 1, 13-15). Le jeûne est étroitement lié à l'idée de supplication, car si l'on se rapporte à l'épisode du livre de Judith qui décrit la supplication du peuple menacé par l'invasion Assyrienne, il n'est pas concevable qu'une prière instantane ne fut pas soutenue par le jeûne (Judith 4, 9-13). Voir aussi 2 Sam.12, 16 qui rapporte la prière de David et son jeûne après l'enfant conçu avec la femme d'Urie fut gravement malade. A ces deux significations il faut en rajouter deux autres : le jeûne comme intercession pour le peuple pécheur et comme préparation à la rencontre avec Dieu. Les jeûnes de Moïse et d'Elie les disposaient ainsi à la rencontre avec Dieu en tant qu'ils étaient des expressions de **dépendance** et **d'abandon**, car cette pratique ne relève pas d'abord de prescriptions rituelles ou morales mais avant tout d'un **comportement** en face de la sainteté de Dieu, puisqu'il convient de tenir ensemble le sens de l'unité profonde de l'être humain (esprit, âme et corps) et le sens de l'absolue sainteté et de la transcendance de Dieu.

Du jeûne et de sa pratique dans l'Eglise orthodoxe.

Le jeûne est en honneur dans l'Eglise orthodoxe, par obéissance au Christ, et parce qu'il est un moyen du **combat spirituel** caractéristique de la vie chrétienne, de l'ascèse, autrement dit de l'effort (c'est le sens même du mot) pour nous séparer de ce qui, en nous, fait obstacle à Dieu. C'est tout le sens du combat contre les passions qui sont autant d'idoles que nous entretenons et que nous devons apprendre, avec l'aide de Dieu, à combattre pour

nous ouvrir à l'action de la grâce de l'Esprit Saint qui nous guide dans cette nécessaire **purification** du **cœur**, de l'intelligence et des sens. Car le cœur de l'homme est digne d'être un trône pour le Christ, mais celui-ci est un maître exigeant, il ne partage pas son trône. Si ce sont nos idoles intérieures qui règnent, Il n'est pas notre Maître, il n'est pas notre Seigneur, il n'est pas notre Roi.

D'abord le jeûne n'est pas une démonstration publique du jeûneur : « *Quand vous jeûnez. ne vous donnez pas un air sombre comme font les hypocrites. ils prennent une mine défaite pour que les hommes voient bien qu'ils jeûnent...Pour toi quand tu jeûnes. par/unie ta tête et lave ton visage, pour que ton jeûne soit connu, non des hommes, mais de ton Père qui est [à dans le secret...]* » (Mt.6, 16-18). Ce que l'Eglise, dans sa sagesse, prescrit en matière de jeûne, chaque fidèle est tenu de l'observer par obéissance au Christ et à son Eglise, librement et en conscience. S'il ne le fait pas, il ne peut pas pour autant ignorer ces prescriptions et l'Eglise elle-même ne peut pas les abolir au motif de plaire au monde ou parce que « ce n'est pas dans l'air du temps ». Le jeûne a toujours a toujours tenu une grande place dans l'Eglise depuis les origines. Les Actes des Apôtres rapportent qu'au moment de prendre des décisions les disciples priaient et jeûnaient, comme lorsque l'Eglise d'Antioche envoie Paul et Barnabé en mission (Ac. 13, 2-3) où lorsque les mêmes Paul et Barnabé imposent les mains aux Anciens pour diriger les Eglises fondées par eux (Ac. 14, 23). La « Didaché » ou « *Enseignement des Douze Apôtres* », un texte de la fin du premier siècle adresse aux chrétiens cette invitation : « *Priez pour vos ennemis et jeûnez pour ceux qui vous persécutent* » (1, 3). A propos du baptême elle prescrit : « *Qu'avant le baptême jeûnent le baptisant, le baptisé et d'autres personnes qui le pourraient ; du moins ordonne au baptisé de jeûner un ou deux jours auparavant* » (7, 4). Enfin elle demande de jeûner tout au long de l'année le **mercredi** (jour de la trahison de Judas) et le **vendredi** (jour de la mort du Christ en croix) de chaque semaine. Cette règle est toujours en **vigueur** dans l'Eglise orthodoxe. Ces jours là le fidèle s'abstiendra de toute nourriture d'origine animale, viande, poisson, mais aussi laitages, huile et vin et se contentera d'un repas frugal après vêpres.

Si l'organisation des périodes de jeûne a varié selon les usages des différentes églises locales, très tôt l'unanimité s'est faite sur la principale période de jeûne, celle du **Grand Carême** cette longue période qui nous conduit vers la Pâque du Seigneur, qui comporte la *Sainte Quarantaine* et la **Grande et sainte semaine** de la Passion, celle du Christ mort sur la Croix et Ressuscité le matin de Pâques. Cette période est elle-même préparée par une période appelée « **Triode** » et qui comporte quatre dimanche, période au cours de laquelle on se sépare de certains aliments progressivement pour aborder le **Grand Carême**. Par exemple au dimanche du Carnaval (de *camelevare*=ôter la viande) on cesse, comme son nom l'indique de consommer de la viande et au dimanche de la **Tyrophagie** on cesse de consommer des laitages. Lorsque que commence le Grand Carême, le lundi à vêpres, qui suit immédiatement le Dimanche du Pardon, on cesse toute consommation de nourriture d'origine animale. Ainsi la viande est proscrite pendant toute cette période, le poisson également hormis le jour de l'Annonciation (25 mars) et le dimanche des Rameaux. les laitages sont proscrits pendant la durée du Grand Carême, l'huile est permise lors de l'Annonciation (le 25 Mars) et le Jeudi Saint et le vin est permis ces deux mêmes jours. Il y a trois autres carêmes importants dans l'année : celui de Noël, du 15 novembre au 24 décembre, celui des Apôtres Pierre et Paul, du dimanche après la

Pentecôte au 28 juin, celui de la Dormition 1er au 15 Août. Pour ces trois autres carêmes sont proscrits la viande et les laitages, est permis le poisson, l'huile et le vin certains jours. Je ne vais pas trop entrer dans le détail pour ces autres carêmes. Voilà pour l'essentiel, car il y a également quelques jours de jeûnes rigoureux dans l'année comme par exemple le 14 septembre, jour de la Sainte Croix.

Sur le plan de la **signification spirituelle** de ces jeûnes, il convient de rappeler que la proscription de la consommation de toute nourriture d'origine animale, a un sens très profond : d'abord la consommation de la chair animale n'est qu'une **permission** accordée par Dieu à Noé et à ses fils après le Déluge (Gn. 9, 1—7 : l'alliance avec Noé) car n'était pas la nourriture de l'homme avant la chute d'Adam. Autrement dit, en nous privant volontairement de cette nourriture, nous nous souvenons de l'état premier de l'homme et cette privation participe du désir de retrouver ce qui a été perdu par la prévarication d'Adam.

Enfin, et c'est absolument essentiel de le dire, **prière, jeûne et aumône** sont inséparablement liés. Ce lien intime démontre la mesure et le but du jeûne et met en lumière son caractère spirituel. En tant que combat spirituel, le jeûne est lié, à la prière incessante et au repentir sincère : « **le repentir sans jeûne est sans valeur** » dit saint Basile le Grand, tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul. « Frères en jeûnant corporellement, jeûnons aussi en esprit, déliions toute chaîne d'iniquité, brisons les liens de nos passions, déchirons tout injuste contrat, donnons du pain aux affamés et recevons les sans—logis » (stichère du mercredi (1 semaine du Grand Carême, en référence à Isaïe 58, 6-7. Jeûner ne signifie pas seulement : » L'abstinence de certains aliments ne suffit pas à elle seule à en faire un jeûne louable. Le vrai jeûne consiste à se défaire du mal, à retenir sa langue, à s'abstenir d'être en colère, à éloigner les désirs, la calomnie, le mensonge, le parjure. La privation est le véritable jeûne. C'est grâce à tout ceci que le jeûne est une bonne chose. » (Saint Basile le Grand). Dans l'Eglise primitive, le jeûne signifiait abstinence totale de toute nourriture du lever au coucher du soleil et la pratique intense de la prière.

C'est ainsi que l'on éprouve la faim de Dieu

Prêtre Gérard Reynaud

Vidéo You Tube 'CRTL + clic pour suivre le lien) : https://youtu.be/sl-2H_tfd64